

PERSPECTIVES

SANTÉ | ACTION | SOCIALE

CGT



9^e Congrès

6 - 9 octobre 2020 - Ile de Ré

UFAS

Union Fédérale de l'Action Sociale



➤ **Spécial documents de congrès
amendés et votés**



Élections TPE

Le numéro spécial pour vous aider à faire campagne

- Les salariés des TPE : qui sont-ils ?
Que gagnent-ils à voter CGT ?
- Les nouvelles pratiques militantes
en direction des travailleurs des TPE
- Se syndiquer et défendre ses droits
en TPE : c'est possible !
Les exemples qui le montrent

Commandez maintenant

3€

Adresse d'expédition (Écrire en lettres capitales – Merci)

Syndicat/Société (Si nécessaire à l'expédition) _____

Madame Monsieur

Nom* _____

Prénom* _____

N°* _____ Rue* _____

Code postal* _____ Ville* _____ Tél. _____

Fédération ou branche professionnelle _____

Courriel* _____ UD _____

* Champs obligatoires

Réf.	Désignation	Prix unitaire	Quantité	MONTANT TOTAL
35952021	NVO n°3595 spécial TPE Janvier 2021	3€		

N° chèque (à l'ordre de la NVO) _____

Banque _____

Également disponible sur NVOBOUTIQUE.FR

Numéro servi aux abonnés NVO

Code origine : MAG

Adressez ce bulletin à : NVO – Case 600 – 263, rue de Paris – 93516 Montreuil cedex

Tél. : 01 49 88 68 50 – commercial@nvo.fr

[f/nouvellevieouvriere](https://www.facebook.com/nouvellevieouvriere)

[@La_NVO](https://twitter.com/La_NVO)

[@La_NVO](https://www.instagram.com/La_NVO)

ÉDITO

4 | 9^e congrès de l'UFAS

5 | Commission exécutive

7-8 | Présentation des rapports

9-14 | Document d'orientation version synthétique

15-18 | Statuts

19 | Appel du congrès

20 | Remerciements

21-60 | Annexes :
 • Document d'orientation intégral
 • Bilan et analyse
 • Tableau des amendements

Publication de la Fédération de la santé et de l'action sociale

Directrice de la publication :
 Mireille STIVALA
 Rédactrice en chef :
 Amélie VASSIVIERE

263, rue de Paris - case 538
 93515 Montreuil CEDEX
 Tél. 01 55 82 87 47 / 87 70



Xavier GUILLOT,
 Secrétaire Général de l'UFAS
 ufas@sante.cgt.fr

Un congrès résolument tourné vers l'offensif

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des délégué.e.s, nos syndicats et l'ensemble de nos organisations en territoire pour avoir préparé sérieusement ce congrès en dépit d'une situation peu propice.

En effet, le 9^{ème} congrès de notre union fédérale de l'Action Sociale (UFAS) s'est tenu à l'île de Ré du 5 au 9 octobre 2020 dans une période de crise sanitaire sans précédent. Cependant, ce congrès n'a pas échappé à nos traditions, nous avons pu débattre en toute transparence, faire le point sur l'activité de notre union fédérale concernant les 3 années précédentes et construire grâce au document d'orientation notre cahier revendicatif pour les 3 années à venir. Tout a été mis en œuvre pour que les débats puissent avoir lieu dans un climat de respect, en toute sérénité. Les statuts ont été longuement travaillés et adoptés. Une nouvelle commission exécutive composée de 15 femmes et de 15 hommes a été élue. Nous pouvons nous féliciter du fait que ce congrès, tant au niveau de sa préparation que de son déroulement, ait bénéficié d'une attention particulière quant au respect de son processus démocratique et nous tenons à remercier l'ensemble des délégué.e.s pour leur vigilance à ce sujet.

Voici quelques objectifs de notre feuille de route :

- ▶ **Construire un processus de mobilisation spécifique à notre secteur :** en respect de l'appel du congrès, notre commission exécutive dès sa prise de fonction propose à nos syndicats d'organiser une action le jeudi 3 décembre 2020 en intersyndicale avec les syndicats SUD et FSU ainsi que certains collectifs du travail social, puis de construire une mobilisation en intersyndicale plus large vers la fin du premier trimestre 2021.
- ▶ **Défendre et améliorer les conventions collectives dans le secteur social et médico-social :** Les attaques portées par nos syndicats employeurs contre les conventions collectives (NEXEM en tête) s'amplifient. Les conventions collectives dans le cadre de la restructuration des branches professionnelles souhaitées par le ministère du travail sont ouvertement menacées de démantèlement à court terme et notamment dans la CCNT du 15 mars 1966/1979 et CHRS.
- ▶ **Travailler nos projets et revendications davantage en lien avec les autres unions fédérales.**

Vive le 9^{ème} congrès de l'Union Fédérale de l'Action Sociale !
 Vive la CGT,

Déroulement du congrès et des votes

La préparation du congrès pour les syndicats et la CE de l'UFAS sortante s'est déroulée dans un contexte compliqué. Malgré le confinement et la reprise de l'épidémie, le congrès s'est quand même tenu du 5 au 9 octobre. Ce moment primordial de notre démocratie interne a pu s'exercer dans un climat passionné et vif, dans le respect de chacun et de notre organisation.

A l'ouverture du congrès ont été enregistrées 7 712 voix sur les 10 211 voix recensées, le quorum a donc été atteint avec 75,50% des voix, portées.

51 délégué.e.s ont participé au congrès.

Le rapport d'ouverture a été voté à main levée. Le « POUR » l'a emporté majoritairement.

Le rapport d'activité a obtenu 78,70 % de voix favorables.

Le rapport d'orientation a obtenu 93,69 % de voix favorables.

Les nouveaux statuts ont obtenu 85,41 % de voix favorables.

Comme le prévoient nos nouveaux statuts et nos chartes, une Commission exécutive (CE) de 30 membres a été proposée par la commission des candidatures et a été élue par les congressistes.

Les camarades sont issu.e.s de 16 anciennes régions et 27 départements.

Il y avait à l'ouverture du congrès 42 candidatures. La commission des candidatures était composée de 16 membres dont 11 congressistes.

Les critères définis préalablement, en particulier la parité, ont été respectés pour constituer la proposition de la liste de candidatures.

La première réunion de la CE s'est tenue à la fin du congrès, le vendredi 9 octobre.

Xavier Guillot a été réélu Secrétaire général.

Lors de la seconde Commission exécutive du 3 novembre, le bureau proposé par notre secrétaire Général a également été élu.



Présentation de la nouvelle Commission exécutive élue

Le 9^e Congrès de l'UFAS qui s'est tenu à l'Île de Ré (17) du 5 au 9 octobre 2020 a élu sa Commission Exécutive (CE) composée de 30 membres : 15 femmes et 15 hommes. La CE est volontairement paritaire.

La commission des candidatures était composée de 16 membres dont 11 congressistes. À l'ouverture du congrès, il y avait 45 candidatures : 4 camarades n'ont pas été retenus (pour absence de syndicat ou cotisations pas à jour) et 2 ont retiré leur mise à disposition pendant le congrès. Par ailleurs, le congrès a réintégré 3 camarades dont la candidature était tardive. La commission des candidatures a donc travaillé sur la base de 42 candidatures, 18 femmes et 24 hommes. Une liste paritaire de 30 noms, conformément à nos règles statutaires, a été proposée au vote.

Rôles et missions des membres de la Commission exécutive

Durant leurs 3 années de mandat, les membres de la CE de l'UFAS ont principalement pour rôles et missions (dans le respect des décisions des congrès UFAS, fédéraux et confédéraux) de :

- mettre en œuvre les orientations décidées en congrès
- organiser, suivre et coordonner les luttes au niveau national et dans les territoires
- impulser un travail collectif avec notre fédération et ses différentes Unions Fédérales et d'autres organisations CGT
- être en lien avec nos organisations (syndicats, USD, CAS...) et en appui si nécessaire
- communiquer auprès des syndicats de leurs régions respectives,
- organiser, suivre et coordonner les différentes négociations en cours dans les conventions collectives, les travaux des collectifs ou groupes de travail, les luttes...
- s'inscrire dans les différents secteurs d'activités (Revendicatif, OQVS, COM et LDAJ) et groupes de travail
- assurer des permanences.

Rôles et missions des membres du Bureau

Les membres du Bureau de l'UFAS proposé.e.s par le Secrétaire Général, Xavier Guillot, élu.e.s par la commission exécutive sont : **Bernadette Cazenave, Monique Debay-Chalubiec, Séverine Mazur, Maya Vair-Piova, François Caspary, Abder El Houari, Xavier Guillot et Marc Joudelat.**

Tout comme la CE, le bureau, composé de 4 hommes et de 4 femmes, est volontairement paritaire.

Les membres du Bureau de l'UFAS ont pour missions de:

- mettre en application les décisions de la CE de l'UFAS
- animer les différents secteurs de l'Union Fédérale et de suivre les dossiers, de répondre aux demandes des organisations de la CGT et autres syndicats
- suivre les coordinations de syndicats et de mettre en œuvre la désignation des délégués Syndicaux Centraux (DSC), en lien avec nos règles statutaires,
- préparer et animer les Commissions Exécutives de l'union.
- coordonner les travaux des différents secteurs et le suivi des collectifs...
- organiser les permanences.



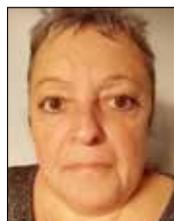
Commission exécutive élue



GERARD BOISSIEU



FRANCOIS CASPARY



**BERNADETTE
CAZENAVE**



PASCAL CHAVATTE



**CHRISTOPHE
CLIMACO**



**CHRISTOPHE
CLAIREAU**



PATRICE COEYMANS



PHILIPPE DELAVILLE



ABDER EL HOUARI



XAVIER GUILLOT



PASCALE GUINIEÇ



FARID HACHEMI



MARC JOUDELAT



**STEPHANE LE
COSSEC**



SÉVERINE MAZUR



MONIQUE DEBAY



**CLAIRE- AIMÉE
PARMENTIER**



DAVID RETUREAU



**ELIZABETH
REYGADES**



NADIA SAOUD



**PIERRE-PAUL
SEINCE**



ERIC SORBETS



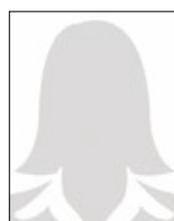
**CHRISTINE
SOVRANO**



**LUCIE
STIRER CHOUBRAC**



ESTHER TONNA



MAYA VAIR PIOVA



CRISTINA VANOSI



MARTINE VILLALARD



FATIMA VUILLEMEY



**VÉRONIQUE
WOLFF BESANÇON**

Présentation des rapports et débats

Lors du 9^{ème} congrès de l'UFAS, 3 rapports ont été présentés (ouverture, activité et orientation) ainsi que la proposition de nouveaux statuts.

LE RAPPORT D'OUVERTURE

Le rapport d'ouverture du 9^{ème} congrès de l'UFAS a été l'occasion de rappeler le contexte social et politique particulièrement lourd dans lequel s'inscrit celui-ci, contexte dominé depuis plusieurs mois par l'impact de la pandémie mondiale de la Covid 19.

Une crise sanitaire qui est venue amplifier les inégalités et la pauvreté dans la plupart des pays déjà soumis à de fortes tensions internationales sur fond de recrudescence du nationalisme et du protectionnisme. La France a, elle aussi, été touchée de plein fouet et, malgré les errements gouvernementaux quant à la gestion de cette crise sanitaire, notre modèle social a permis cependant d'y faire face et de limiter l'impact de celle-ci. Les conséquences ont cependant été lourdes avec une explosion de la pauvreté et de la précarité liée aux mesures sanitaires et un monde du travail directement impacté avec une organisation du travail bouleversée (chômage partiel, télétravail) et des droits revus partout à la baisse. Une crise en outre qui sert souvent de prétexte pour porter atteintes aux libertés publiques et individuelles au regard de mesures sanitaires pourtant nécessaires.

Dans notre secteur, cette pandémie arrive dans un contexte global déjà très dégradé conséquence des politiques publiques orchestrées depuis des années par les gouvernements successifs et relayées par le patronat sur fond de rationalisation des coûts et d'atteintes aux droits des salarié.e.s : salaires bloqués, paupérisation et précarisation qui explosent, remise en cause des conventions collectives sur fond de restructuration des branches professionnelles, dégradation constante des conditions de travail, réforme des diplômes, droits revus à la baisse pour les IRP avec la mise en place des CSE. Notre secteur social et médico-social qui, bien que lourdement impacté par la crise sanitaire, a en outre été le grand exclu des mesures issues du Segur de la santé.

Le 9^{ème} congrès de l'UFAS a donc été l'occasion d'appeler les syndicats de l'action sociale et les salarié.e.s à se mobiliser massivement et durablement pour stopper ces attaques et permettre que notre secteur et ses professionnel. le.s aient véritablement les moyens nécessaires pour exercer leurs missions d'aide et d'assistance aux plus démunis de notre société.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présenté par Fatima Vuillemeys et Patrice Coeymans, membres sortant.e.s de la Commission Exécutive de l'UFAS, ce rapport a été préparé et rédigé par Xavier Guillot et Patrice Coeymans. Ces deux camarades ont répertorié l'ensemble des actions menées dans notre Union Fédérale. Ce qui correspond à la mise en œuvre des orientations votées lors du dernier congrès de Ramatuelle.

Le rapport a mis l'accent sur le travail réalisé par la Commission Exécutive et le Bureau sortants, mais aussi sur l'activité des collectifs de travail, des négociateurs de nos conventions collectives, des USD, des Coordinations Régionales, et des syndicats de la CGT dans son ensemble. Bien entendu il pointe aussi les éléments et orientations qui pour diverses raisons n'ont pas été menées complètement.

Après lecture du bilan faite, il en ressort que :

➔ **Un besoin des syndicats de lisibilité de notre secteur social et médico social. Il est nécessaire de redynamiser le collectif de communication.**

➔ **Un outil de lisibilité et de communication avec les syndicats et les syndiqué.e.s est la gestion d'un site INTERNET UFAS. Un besoin a été identifié particulièrement au cours de cette crise sanitaire COVID 19 : le mode de gestion de la boîte e.mails de l'UFAS, informations flash.**

➔ **La lourdeur institutionnelle et organisationnelle de l'UFAS complexifie notre lisibilité. Elle est à retravailler pour gagner en efficacité, être au plus près des besoins des syndicats, des territoires et porter nos revendications. Toutes nos luttes et victoires sont à porter par l'UFAS. Des canaux de diffusion sont à construire.**

➔ **Pour une construction d'un cahier revendicatif : il y a nécessité que les permanents de l'UFAS descendent dans les territoires.**

➔ **La programmation de formations syndicales UFAS pour l'année 2021 est un outil pour répondre aux besoins de nos syndiqué.e.s et donner du sens à leur travail. C'est aussi la syndicalisation des jeunes.**

Le rapport d'activité a obtenu 78,70 % de voix favorables.

LE RAPPORT D'ORIENTATION

A l'origine, 4 personnes, 2 femmes et 2 hommes de la CE de l'UFAS, ont travaillé dans un contexte qui nous a obligé à ajouter des points spécifiques du fait du Covid, en cherchant à couvrir sans pouvoir être exhaustifs le secteur social et médico-social, mais aussi en faisant des choix, en mettant en lumière ou en écartant quelques situations liées à l'actualité des dernières années.

Ce travail a fait l'objet de lectures croisées, de propositions et d'amendements de la CE UFAS, puis d'une relecture et réécriture par notre Secrétaire général et Christine Sovrano pour pouvoir vous présenter le document final ici présent.

**Délais : entre fin septembre et la CE UFAS du 4 et 5 décembre 2019 - Moyens : audioconférences
Nombre d'échanges proposés : 19 ; objectif : pouvoir être en phase avec les échéances de communication de la CE UFAS - Nombre d'échanges effectués : 7 d'une durée d'1h30**

Même méthode que pour le groupe orientation au congrès de Ramatuelle, mais volet supplémentaire : Elaborer des orientations de fonctionnement de secteurs comme le "revendicatif", la "communication-informations" et le secteur "orga" étaient dévolus au groupe de travail "orga" + volet des orientations revendicatives.

Méthode et démarche collective : relecture du dernier rapport d'orientation, discussions libres, brainstorming, sélections des sujets, écritures, lectures croisées, corrections, propositions, réécritures, corrections, propositions, passage en CE.

Concernant les amendements : 4 syndicats ont proposé 30 amendements.

La commission des écrits du congrès, en lien avec les représentants des syndicats, a étudié chaque proposition afin de les rassembler et de les présenter devant les congressistes. Des propositions de réécriture ont également été proposées. Nous soulignons un apport significatif concernant la protection de l'enfance.

Le rapport d'orientation a obtenu 93,69 % de voix favorables.

Document d'orientation amendé et voté au 9^{ème} congrès de l'UFAS

VERSION SYNTHÉTIQUE.

1. Un état des lieux catastrophique dans le cadre du néo-libéralisme ambiant et du Macronisme de choc

Face à un libéralisme économique et un capitalisme mondialisés, ce gouvernement comme les précédents, à l'instar de nombreux autres pays, a souscrit au chant des sirènes de l'austérité, solution miracle pour contenir la « *le déficit public* ».

Les effets se manifestent par la montée des inégalités, de la pauvreté, du « précaire »¹ avec en toile de fond un marché du travail où la flexibilité devient la norme en miroir avec la versatilité des circuits financiers, sans parler du creusement du gouffre abyssal avec les pays en voie de développement entraînant les migrations du désespoir et une augmentation significative des sans domiciles fixes dans nos agglomérations. Et les pouvoirs publics et le gouvernement actuel se situent dans l'impensé quant à l'accueil de ces publics voire dans le rejet et la non-assistance à personnes en danger notamment concernant les mineurs.

Les réformes telles que la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) (2007), la Modernisation de l'Action Publique (MAP) (2012), action publique 2022 ou la restructuration des territoires et la redistribution des compétences « lois NOTre (Nouvelle Organisation Territoire de la République) et MAPTAM Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » n'ont pas d'autre objet que de dégraisser les services publics dans le souci d'une meilleure « *efficience* » d'après leurs promoteurs alors qu'elles sapent la cohésion sociale comme souligné par le défenseur des droits.

Dans le privé, le coût du travail doit baisser également, les règles de droit l'encadrant estimées trop contraignantes ! La flexibilisation des salarié.e.s devient la norme.

La sécurité sociale est aussi dans la fenêtre de tir : retraites, santé, appel à l'imposition ou à des partenaires privés. Les employeurs s'exonèrent

progressivement de leurs devoirs et de leurs responsabilités vis à vis des salarié.e.s. Ils renvoient cette charge à la collectivité grâce à la complicité des gouvernements successifs, alors même qu'ils sont les principaux acteurs de la dérégulation du marché du travail. Privilégiant l'offre, les exonérations de cotisations, les crédits d'impôt ou autres privilèges accordés au patronat atteignent 140 milliards d'€ en 2018 d'après le ministre des comptes publics - CICE (Crédits d'Impôts Compétitivité Emploi) compris - et si le MEDEF avait promis de créer 1 million d'emplois concernant ce dernier (20 Milliards d'€ par an avec 40 milliards pour 2019), la réalité est bien différente : 100 000 emplois maintenus ou créés en 2014 et 2015 !

Les réformes actuelles vont dans le même sens : cotisations chômage et santé transférées à l'impôt, réformes de l'assurance chômage réduisant les droits des privé.e.s d'emplois pourtant moins de la moitié à percevoir l'ARE (Allocation chômage d'aide au Retour à l'Emploi), de la formation professionnelle renvoyant à la seule responsabilité de l'individu son déroulement de carrière, des retraites à venir à enveloppe fermée (14% du PIB Produit Intérieur Brut) et cotisations plafonnées à 28,12% ... Rien ne sera épargné au salarié pour le flexibiliser davantage, baisser le « coût du travail » et des prestations ou allocations ! De fait, les minima sociaux en sont les grands révélateurs. Travailler n'est pas une garantie contre la pauvreté, comme le souligne le rapport sur la pauvreté de l'Observatoire des inégalités : 1.1 million de personnes travaillent et demeurent pauvres (faiblesse des revenus de travail, contrats atypiques, temps partiels...) et le handicap constitue une double peine.

La casse de nos services publics et les réformes successives de **destruction de notre droit social** (retraites, Lois Rebsamen, El Khomri, ordonnances Macron, assurance chômage, retraites...) engendrent pourtant des contestations virulentes et des mobilisations populaires, pétitions et autres moyens à disposition, sous

l'impulsion des organisations syndicales mais peine perdue ! Cette entreprise de discrédit du dialogue social systématique renforcé par le discours dévalorisant des politiques tous bords confondus, mine un peu plus l'intérêt des corps intermédiaires en tant que représentants de la société civile aux yeux des français et plombe leur rôle de pare-feu pourtant nécessaire dans le débat démocratique.

Au-delà de ce démantèlement en règle de notre droit social minant le lien social, l'État au nom de sécurité publique, de la lutte contre la radicalisation et les attentats sur le territoire, a restreint les libertés publiques grâce à une batterie de textes législatifs ou de mesures administratives renforçant les pouvoirs des préfets et des forces de l'ordre qui interroge nos droits fondamentaux (interdiction administrative de stade - en 2006 - sans contrôle du juge, circulaire Collomb de 2017 concernant l'accueil des migrants en CHRS (Centre d'hébergement Réinsertion Social), loi de 2017 intégrant des dispositions du droit d'exception suite à l'état d'urgence, fichage des MIE (Mineurs Isolés Etrangers) – décret du 30/01/19 -...). La prévention spécialisée et le ministère de l'intérieur ont signé une convention de partenariat au nom de la prévention de la délinquance rendant l'exercice de la pratique des professionnels plus délicate au regard de leurs principes d'intervention.

La baisse de la participation aux élections européennes et nationales aurait dû alerter les pouvoirs publics quant à cette frange de la population des laissés pour compte, de ceux qui ne peuvent pas boucler leur fin de mois et ne croient plus à l'expression d'un scrutin pour changer leurs conditions de vie.

La montée de l'extrême droite dans les pays de l'Union Européenne et plus largement, aurait dû provoquer un sursaut des mouvements politiques et de leurs représentants au regard de notre histoire partagée et notamment de la seconde guerre mondiale du XX^{ème} siècle et leurs gouvernements fascistes. Peine perdue, loin d'interroger nos dirigeants sur le bien-fondé de leurs politiques publiques, économiques et sociales, le gouvernement continue sur sa lancée.

M. Macron y réaffirme la volonté de poursuivre ses choix politiques et notamment continuer à privilégier les entreprises. En termes de choix et de considération de l'intérêt des populations et du bien commun, les exonérations de charges sociales, le transfert des cotisations vers l'impôt (chômage et santé), la suppression de l'ISF

(Impôt Sur la Fortune) et la mise en place de la *flat tax* impactent le niveau de vie de la majorité des français, rognant sur les prestations sociales et imposant une cure d'amaigrissement à nos services publics et au secteur privé non lucratif.

Au-delà d'une logique purement comptable, le gouvernement actuel comme les précédents stigmatise les populations pauvres leur renvoyant la responsabilité de l'état où elles sont : chômage, précarité... L'actualité nous le rappelle, que ce soit dans le secteur de la santé, de l'éducation (projet de loi pour l'école de la confiance censée regrouper écoles primaires et collèges du même bassin de vie) ou la loi ESSOC (pour une société de confiance) avec un abaissement du coût de l'accueil du jeune enfant. Dans le cadre de la Fonction publique, annonce est faite de la suppression de 120 000 postes et le remplacement des agents par des contractuels.

L'impact des réformes de la formation professionnelle, de l'assurance chômage ou des retraites, à l'instar des ordonnances Macron, sera catastrophique, achevant la destruction des derniers filets de protection concernant les conditions de vie des salarié.e.s et futur.e.s retraité.e.s, même si nous n'en mesurons pas encore réellement les effets.

Dans cette logique technocratique purement comptable, la restructuration du champ du social (secteurs public et privé non lucratif confondus) se poursuit avec l'évolution des modalités de financement (CPOM, SERAFIN-PH...) ou leur baisse (CHRS, 119...), la fermeture de services, la déqualification des personnels et le glissement de tâches au sein des équipes au nom d'une plus grande efficacité.

Or, ces mesures remettent en cause les fondements et le sens même du travail social puisque les réformes actuelles, loin d'améliorer les réponses aux besoins des personnes, ne leur permettent pas d'accéder à leurs droits fondamentaux : accueil drastique des réfugiés, défaut de protection des Mineurs isolés Etrangers sur le territoire, accès difficile au logement ou à l'hébergement pour les plus précaires, inflation du nombre de mesures dans le secteur de l'aide à l'enfance ne permettant pas un suivi réel des mineurs en danger...

Ces changements radicaux dans le champ du social et du médico-social ont des impacts sur le sens et les conditions de travail des professionnel.le.s et sur les pratiques, dont les approches éducatives et cliniques sont jugées

obsolètes ou rétrogrades par les pouvoirs publics qui valorisent un modèle de référence (neurosciences, approches comportementales), loin d'appréhender la réalité dans sa complexité où l'ensemble des approches peuvent se compléter.

Preuve est faite qu'en termes revendicatifs, il y a du travail sur le canevas : sens du travail, conditions d'exercice des professionnel.le.s, garanties collectives, que ce soit au niveau national ou local. L'UFAS doit produire de l'analyse concernant les politiques publiques et dispositifs concernant ses secteurs d'intervention, pour favoriser la prise de conscience, impulser ou soutenir la mobilisation des salarié.e.s souvent la tête dans le guidon au regard de leur conditions de travail. L'union fédérale de l'action sociale CGT affirme s'engager dans le faire société, à (re)construire la solidarité là où elle n'existe plus et défendre salarié.e.s et personnes accompagnées, puisque les pouvoirs publics ont abandonné la poursuite de l'intérêt général et du bien commun.

2. Les axes revendicatifs par secteur d'intervention

2.1. Le médico-social : politiques et dispositifs, la lutte est à poursuivre !

NOS AXES DE TRAVAIL ET ENGAGEMENTS :

- 1. Produire des analyses, outils et matériels permettant aux professionnel.le.s de comprendre pour lutter contre les dispositifs en place, tant au niveau national que local, grâce aux collectifs ou groupes de travail en place ou à créer ; Alerter les syndicats et les CAS (Commission Action Social) sur les points de vigilance de ces politiques en temps réel.
- 2. Poursuivre dans la dénonciation de ces orientations mortifères dans les instances nationales concernées et leurs déclinaisons locales (Haut conseil de travail social, Agence Régionale de Santé, Conseil départemental) et déconstruire un discours gouvernemental à contrario de l'intérêt des populations et du bien commun.
- 3. Exiger des financements au regard des besoins réels des personnes en situation de handicap.

→ 4. Défendre le sens de nos métiers et notre travail, notamment la dimension accompagnement basé sur la relation à l'autre différent, dans le respect de sa dignité.

→ 5. Travailler en concertation avec les OS et/ou collectifs qui sont dans cette même lutte pour faire davantage pression sur les pouvoirs publics et faire avancer nos revendications.

2.2. Le secteur social n'échappe pas à la rigueur budgétaire et subit un renforcement du contrôle des publics

2.2.1 .La protection de l'enfance

2.2.1.1 : Placement en MECS, CDEF et placement familial

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

- 1. Revendiquer la création de places d'accueil en nombre suffisant et adapté aux situations des enfants (MECS, Famille d'Accueil, Accueil Mère-Enfant, services d'accompagnement à l'autonomie, etc.).
- 2. Lutter pour développer les garanties collectives et salariales et les conditions de travail des assistants familiaux par la mise en place du collectif Assistants Familiaux (orientation congrès Ramatuelle).
- 3. Impulser un travail pour dégager des axes revendicatifs : protection jeunes majeur.e.s et contrats jeunes majeur.e.s.
- 4. Exiger la qualification en Diplôme d'État des assistants familiaux.
- 5. Réaffirmer lors des négociations collectives que les salarié.e.s soient qualifié.e.s et diplômé.e.s.

2.2.1.2 Prévention spécialisée

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

Dans tous les départements, rendre obligatoires les budgets de la prévention spécialisée pour obtenir la mise en place de services de prévention spécialisée ayant pour mission de rompre l'isolement du jeune et de sa famille, éviter la marginalisation des publics et favoriser leur inscription dans leur environnement.

2.2.1.3 Les mesures éducatives

AXE DE TRAVAIL/ENGAGEMENTS :

- 1. Lutter pour mettre fin aux disparités entre départements concernant la protection de l'enfance,
- 2. Lutter contre la marchandisation du social et le recours à la philanthropie notamment les nouvelles modalités : appels à projet, manifestations d'intérêt. Pour le médico-social : non opposabilité des conventions, nomenclature Seraphin-Ph...
- 3. Impulser une réflexion concernant les conditions de travail et l'accompagnement dans le cadre des mesures éducatives.

2.2.1.4 Dénonciation de l'ordonnance 1945

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

- Faire entendre notre vision de la protection et l'éducation des mineurs en réaffirmant la nécessité d'une justice protectrice et émancipatrice, par la réintroduction significative des mesures civiles, éducatives à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).
- Se mobiliser contre les fermetures de services, internats... et contre la déqualification dans le secteurs.
- Produire une analyse des réformes en cours dans le secteur (loi remplaçant l'ordonnance de 1945...), à destination des syndicats grâce au groupe de travail confédéral sur la protection et la justice des enfants réunissant les services publics de l'aide sociale à l'enfance, la PJJ et l'UFAS .

2.2.1.5 Les mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

Lutter pour :

- L'application du droit universel de la protection de l'enfance pour tous les mineurs en danger -étrangers ou non- sur le territoire, l'accueil, l'observation, l'écoute, un accompagnement éducatif, social et sanitaire personnalisé inscrit dans une continuité adapté aux problématiques de ces jeunes.
- L'application de l'ensemble des droits auxquels peuvent prétendre ces mineurs (scolarité et formation, insertion socio-professionnelle...) et dénoncer les entorses à l'obligation des départements à leur encontre grâce aux remontées des territoires.

→ L'abrogation des textes législatifs renforçant les contrôles (fichage biométrique, système de preuves... au niveau national, CNLE, CNC DH), ou par tous moyens de mobilisation nationaux, locaux...

→ Dénoncer systématiquement par tout moyen la stigmatisation des MIE en les rendant responsables de nombreux faits de violences dans notre société (terrorisme, agressions...)

→ Exiger auprès des ministères ou dans le cadre des débats aux projets de la loi de finance des moyens matériels financiers et humains adaptés et à la hauteur des enjeux pour la protection et la prise en charges des MIE.

Travailler à :

→ La mise en place systématique de cellules « jeunes majeurs » sortant du dispositif de la protection de l'enfance afin d'assurer un accompagnement social digne dans le cadre d'une demande d'asile ou de naturalisation.

→ S'engager pour un travail de réflexion pour la création d'un statut spécifique du MIE dans l'Aide Sociale à l'Enfance garantissant une protection et une prise en charge spécifiques et en lien avec des collectifs travaillant déjà sur le sujet.

→ Impulser une réflexion autour de la recentralisation des missions de l'enfance et son financement pour garantir une égalité des prises en charge sur l'ensemble du territoire.

2.2.2 La lutte contre l'exclusion, l'inadaptation et la pauvreté

2.2.2.1 Pauvreté et exclusion les bénéficiaires des minimas sociaux

Nos engagements avec les autres structures (organismes sociaux, services publics et services de l'Etat) et la confédération :

- Que ce soit concernant l'accueil du jeunes enfant, la pauvreté ou la précarité, lutter contre tous les dispositifs liberticides et stigmatisant pour permettre à chacun de vivre dignement depuis l'enfance jusqu'à la senescence,
- Revendiquer l'accompagnement des plus vulnérables comme mission de service public avec des personnels qualifiés appelant à un renforcement des services publics ou du privé non lucratif, notamment de proximité.

- Affirmer dans les instances nationales dédiées que l'éradication de la pauvreté, grâce à un financement ad hoc et à une autre répartition des richesses.

2.2.2.2 Le secteur de l'hébergement et de la réinsertion sociale en question

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

Réclamer par tous moyens de lutte :

- L'Annulation de la coupe budgétaire estimée à 30 Millions d'euros,
- Concernant les CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) : la représentation des salarié.e.s dans tous les COPIL (Comité de Pilotage) mis en place afin de défendre la possibilité d'un dialogue. C'est l'offre des territoires qui doit être prise en compte et non le taux d'occupation ou d'autres indicateurs comme les durées « anormalement » longue de séjour.
- Concernant le Plan Quinquennal sur le Logement d'Abord : l'obtention de la garantie d'un niveau de loyer pour les 40 000 logements très sociaux qui n'excluent pas les plus précaires.
- La revalorisation de la subvention de fonctionnement de 16 à 20 euros pour les pensions de Famille
- L'augmentation de la valeur du point à 4 euros, et que l'intégralité des allègements de cotisations patronales remplaçant le CITS reviennent aux salarié(es)
- Que l'intégralité des allègements de cotisations patronales remplaçant le Crédit Impôt Taxe sur les Salaires (CITS) reviennent aux salarié.e.s dans les CHRS comme dans tous les secteurs

3. Garanties collectives et conditions de travail des salarié.e.s et agents complémentaires de l'intérêt des publics accompagnés

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

- Développer une stratégie d'investissement des militants dans les centres de formation du social pour changer la vision, et donc orienter les demandes de centre de formation pour influencer sur les orientations politiques.

- Lutter contre la destruction du travail social (uberisation, réduction de l'individu a des activités, séquençages...)
- Les formations syndicales
- Recenser les besoins de formations des militants et des animateurs de CAS
- Proposer un guide d'aide à l'animation des CAS en lien avec les USD

3.1 le sens du travail en question

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

- De dénoncer et /ou lutter contre les appels d'offre, les Crédits à Impact Social, les partenariats public / privé et de revenir à une politique d'Action Sociale subventionnée, non lucrative et inconditionnelle. Telle est la seule réponse porteuse de sens pour les travailleurs sociaux pour répondre aux besoins des populations.
- Demander des embauches de personnels qualifiés au regard des besoins des populations.
- Conseiller et soutenir les professionnels des associations et ou agents dans la construction d'une démocratie sociale d'entreprise pour influencer sur les prises de décisions dans l'intérêt des agents/salariées dans la construction d'espaces de réflexion et de parole collective partagée pour redonner du sens au travail.
- Soutenir les CSE et notamment les IRP chargées de la santé, sécurité et conditions de travail.

3.2. la discrimination syndicale

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

- Donner une plus grande visibilité et renforcer la légitimité des représentants syndicaux.
- Intégrer la nécessité de la représentation salariée et du dialogue social dans l'entreprise.
- Faciliter l'exercice des mandats et assurer la continuité de la carrière professionnelle des représentants du personnel.
- Renforcer l'efficacité de la réponse pénale en matière de discrimination
- Traiter les risques de discrimination

dans les entreprises et les branches professionnelles.

- Faire reconnaître les acquis du militantisme dans le cadre d'un déroulement de carrière professionnelle.

3.3. La formation professionnelle et la défense de nos métiers

3.3.1. la formation professionnelle

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

- Revendiquer que la formation soit réalisée sur le temps de travail rémunérée comme telle (fiche repère revendicative n°15 de la confédération).
- Exiger la reconnaissance professionnelle et salariale des qualifications acquises.
- Revendiquer que 10% des heures collectivement travaillées soient consacré à la formation (soit 1mois) chaque année ou 1 années tous les 10 ans par salarié.e

3.3.2. les diplômes du social et du médico-social

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

- Soutenir nos représentants en CSE sur cette question de la formation en articulation avec la GPEC-gestion prévisionnelle des emplois et des compétences- pour lutter contre le démantèlement de nos diplômes mis en blocs compétences dans toutes les instances concernées et exiger des personnels qualifiés (CSE et autres...),
- Soutenir le travail de nos mandatés dans les instances de révision des diplômes (CPC, CNESER, école des hautes études de la santé publique -EHESP-...),
- Travailler en transversalité avec l'UFMICT sur ce sujet et les autres fédérations où interviennent des professionnels du travail social,

3.4. Conventions et garanties collectives

Ensemble, lutons pour :

Ensemble, lutons pour une Convention Collective Unique et Etendue (CCUE) de haut niveau, avec pour socle de revendications minimum ce qui se fait de mieux dans chacune de nos conventions collectives.

Au final, l'ensemble de ce corpus revendicatif se situe dans le cadre d'un grand service public de la santé et de l'action sociale.

4. la convergence des luttes plus que jamais d'actualité

4.1 le travail avec nos structures, territoires

NOS ENGAGEMENTS :

- Travailler plus en lien avec nos structures la démarche revendicative pour aider nos syndicats et camarades en lutte dans les établissements.
- Avoir du matériel spécifique pour notre secteur de l'Action Sociale(chasuble, banderole, autocollant, badge) pour une meilleure visibilité.
- Faire une enquête auprès de nos structures et adapter le questionnaire de recensement des luttes à nos spécificités dans nos secteurs du social et du médico-social
- Trouver des outils complémentaires afin de mieux répertorier les luttes dans nos secteurs social et médico social.
- Communiquer aux syndicats et CAS un organigramme de l'UFAS (espace revendicatif, espace juridique, orga, les collectifs existants
- Communiquer les comptes rendus de la CE UFAS aux syndicats et animateurs des CAS et aux collectifs nationaux.

4.2. Intersyndicale et collectifs militants

4.3. les modalités de mobilisation : quels moyens ?

AXE DE TRAVAIL / ENGAGEMENT

- Développer une articulation entre les syndicats, les Commissions d'Action Sociale et l'Union Fédérale de l'Action Sociale concernant l'analyse des politiques sociales et leurs enjeux, par la production des supports d'outils en s'appuyant sur ces différentes structures syndicales.



Les statuts

Présentation des travaux de la commission et des débats

Les dernières modifications des statuts de l'UFAS dataient de 1988. Depuis, beaucoup de choses ont bougé dans la société, dans le salariat et l'organisation de notre champ d'intervention. Beaucoup de choses ont aussi bougé dans la CGT. Nous ne pouvions pas rester hors du temps. Une réflexion a donc été menée par la Commission exécutive sur le mode de fonctionnement de l'Union Fédérale. Des propositions ont été portées au débat lors du 9^e congrès de l'UFAS à l'Île de Ré. Cette démarche a permis de réfléchir à une UFAS plus efficace au service de tou.te.s les salarié.e.s.

Huit syndicats ont proposé des amendements en amont du congrès pour apporter leurs contributions. Outre un travail de simplification et d'actualisation, les congressistes ont voté pour des modifications de statuts renforçant la notion de collectif et de l'agir ensemble.

Durant les débats, il a souvent été question de mieux affirmer l'identité de l'Union Fédérale de l'Action Sociale.

Nous pouvons retenir principalement :

- ➔ que dans un souci de reconnaître la réalité de terrain, il n'est plus question d'exclure les regroupements départementaux et/ou régionaux ;
- ➔ l'intégration dans les statuts d'une référence à une organisation régionale ;
- ➔ le nombre des membres de la Commission Exécutive de l'Union fédérale qui passe de 25 à 30.

Les interventions dans les débats ont fait apparaître des manques dans le domaine de la communication sur les dernières mandatures. Un effort va donc être produit avec notamment une publication trimestrielle « UFAS-INFOS ».

Les nouveaux statuts ont obtenu 85,41 % de voix favorables.



Statuts de l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT votés lors du 9^{ème} Congrès de l'UFAS 5-9 octobre 2020 à Le Bois Plage en Ré (17)

PRÉAMBULE

Conformément à l'orientation du 2^{ème} Congrès Fédéral de la santé et de l'action sociale, une Union Fédérale de l'Action Sociale (UFAS) est constituée.

TITRE I

Article 1

L'Union Fédérale de l'Action Sociale est une composante de la Fédération Santé Action Sociale. Elle est régie selon les principes de la CGT. Le préambule des statuts fédéraux et confédéraux constituent donc le préambule des statuts de l'Union Fédérale de l'Action Sociale.

Son siège est fixé à Montreuil, 263, rue de Paris - case 538 - 93515 Montreuil CEDEX.

Article 2

L'Union Fédérale est l'organisation :

- qui impulse et coordonne l'activité des syndicats et sections de l'Action Sociale et Médico-sociale dans le champ de l'intervention de l'Union ;
- qui contribue au développement de la syndicalisation dans le champ de l'activité de l'action sociale et médico-sociale des secteurs publics et privés ;
- qui assure la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux des secteurs publics et privés ;
- qui favorise la coordination entre les différentes organisations qui regroupent dans la CGT les personnels de l'action sociale et médico-sociale pour une démarche revendicative commune.

TITRE II : Composition de l'Union Fédérale de l'Action Sociale

Article 3

L'UFAS se compose de syndicats et de sections syndicales en cas d'absence de syndicat existant dans l'établissement.

Article 4

Pour tenir compte de l'implantation multiple de petits établissements dans l'action sociale, en lien avec les USD, des syndicats peuvent être organisés par regroupement d'adhérent.es, tenant compte à la fois de la structure des établissements et de la répartition géographique des forces syndicales.

Article 5

Toute situation de créations de syndicats et de sections syndicales en cas d'absence de syndicat existant dans l'établissement de non prévue aux articles 3 et 4 précités, devra faire l'objet d'une délibération de la Commission Exécutive Fédérale, conformément aux statuts fédéraux, après l'avis de la Commission Exécutive de l'UFAS.

Article 6

Article 6-a

Ausein de chaque Union Syndicale Départementale (USD), il est mis en place dans la mesure du possible une Commission de l'Action Sociale Départementale (CASD), afin de concrétiser au mieux l'impulsion des initiatives particulières au secteur social et médico-social. Les militant.es de l'action sociale sont partie intégrante de l'Union Syndicale Départementale.

Article 6-b

Au sein de chaque coordination régionale des USD, il est mis en place, dans la mesure du possible, une commission l'action sociale régionale, composée de représentant.es de l'action sociale régionale élu.es, issu.es de chaque USD, afin de concrétiser au mieux l'impulsion des initiatives particulières au secteur social et médico-social.

TITRE III : Fonctionnement de l'Union

a) Le Congrès de l'Union Fédérale

Article 7

Suivant la même périodicité que le Congrès Fédéral, le Congrès des syndicats de l'UFAS se réunit sur convocation de sa Commission Exécutive ou en cas de circonstances extraordinaires.

Les dates, lieu et ordre du jour sont fixés par sa Commission Exécutive.

Le Congrès fixe les orientations de l'UFAS pour faire aboutir les revendications des salarié.es du travail social et du médico-social.

Il procède, le cas échéant, à la révision des statuts conformément aux dispositions de l'article 21 du Titre VII. Il élit la Commission Exécutive de l'Union Fédérale de l'Action Sociale.

Entre deux congrès, la Commission Exécutive est l'instance dirigeante et politique de l'UFAS.

Article 8

Les documents préparatoires du Congrès sont transmis aux adhérent.es, trois mois avant la date de celui-ci. Il s'agit de l'ordre du jour complet, du rapport d'activités, du document d'orientation. Les syndicats concernés ont la charge d'organiser le débat avec l'ensemble des syndiqué.es des secteurs de l'Action sociale et médico-sociale.

Article 9

Les votes au Congrès sur les rapports d'activité, d'orientation, l'élection de la Commission Exécutive de l'UFAS et si cela est à l'ordre du jour, les modifications des statuts ont lieu par mandat. Les amendements statutaires des syndicats font l'objet d'un débat et de votes à main levée. D'autres votes par mandat peuvent être émis au cours du Congrès, à la demande du Bureau du Congrès ou du tiers des adhérent.es représenté.es au Congrès. En cas de vote par mandat et/ou à main levée, seul.es les délégué.es présent.es prennent part au vote.

Article 10

Le Congrès est composé :

- des délégué.e.s des syndicats de l'Union Fédérale ;
- des membres de droit qui sont les membres de la Commission Exécutive sortant.es, la/le secrétaire général.e de la Fédération et celle/celui de la Confédération. Les délégué.e.s doivent être en possession de leur mandat et être à jour des règlements de leurs cotisations. Chaque délégation doit veiller à la représentation diversifiée de l'ensemble du secteur social et médico-social, tant professionnellement que dans l'équilibre femmes/hommes, jeunes et retraité.e.s.

Peuvent participer aux congrès des invité.e.s sur décision de la CE de l'UFAS et selon les règles fédérales.

Article 11

La CE de l'UFAS fixe la date clôture de l'exercice retenu pour le calcul des voix, ainsi que les conditions de représentativité des syndicats créés dans l'exercice en cours, à la date de l'ouverture des travaux.

Article 12

Le nombre de délégué.es au congrès sera déterminé par la Commission Exécutive de l'Union qui fixe les modalités de la répartition des délégué.es. La décision est discutée conjointement entre les membres du Bureau Fédéral et Bureau de l'UFAS qui la transmettent à la CEF.

Les modalités de remboursement des frais de transport des délégué.es sont définies par la Commission Exécutive Fédérale avant chaque Congrès, dans le respect des principes établis par la Fédération.

Concernant les divers autres frais (tels hébergement, frais de participation, etc), ils sont pris en charge par le syndicat et l'Union Syndicale Départementale.

Les frais des membres de droit (membres de la Commission Exécutive de l'Union) et invité.es au Congrès sont pris en charge par la Fédération.

b) La Commission Exécutive**Article 13**

La Commission Exécutive est l'instance dirigeante et politique de l'Union Fédérale. Elle veille à l'application et au respect des décisions du Congrès. Elle assure le suivi des syndicats, des sections syndicales en cas d'absence de syndicat existant dans l'établissement, des collectifs, des coordinations régionales...

La Commission Exécutive se prononce sur toutes les questions relatives à l'action sociale et médico-sociale.

La Commission Exécutive se réunit au minimum 5 fois par an, dans l'intervalle des congrès et extraordinairement si les circonstances l'exigent, sur convocation du Bureau de l'Union Fédérale de l'Action Sociale, en conformité avec l'article 15 des présents statuts.

Le Congrès de l'Union élit sa Commission Exécutive dont le nombre est fixé par les présents statuts (Cf. Article 14).

Cette élection a lieu à partir de propositions soumises par la Commission Exécutive sortante à une Commission de candidatures élue par le Congrès.

Les candidat.es à la Commission Exécutive sont présenté.es par les syndicats de l'action sociale et médico-sociale adhérents à la Fédération et à jour de leurs cotisations.

Toutes les candidatures seront transmises par les Unions Syndicales Départementales avec leur avis et devront parvenir au Bureau de l'Union Fédérale de l'Action Sociale au plus tard à l'ouverture du Congrès.

Article 14

La composition de la Commission Exécutive de l'UFAS doit être à parité femmes/hommes. Elle doit tenir compte le plus fidèlement possible de la représentation des diverses composantes notamment par métier et par secteur d'activités.

La Commission Exécutive se limite à 30 membres.

Tout.e membre absent.e et non excusé.e à 3 réunions successives de la Commission Exécutive de l'UFAS, entre deux congrès, est considéré.e comme démissionnaire.

La CE de l'UFAS est habilitée, sur proposition du Bureau de l'UFAS, à coopter de nouvelles/aux membres en son sein.

c) Le Bureau de l'UFAS**Article 15**

Le Bureau de l'Union Fédérale de l'Action Sociale coordonne, anime l'activité de l'UFAS et met en œuvre les décisions prises en Commission Exécutive. Il rend compte de son activité devant celle-ci.

Il convoque la Commission Exécutive de l'UFAS.

Il est composé de membres de la Commission Exécutive élu.es par celle-ci. Il se réunit au moins une fois par mois.

Le Bureau est composé au minimum :

- du/de la Secrétaire Général.e de l'UFAS ;
- du/de la Secrétaire Général.e adjoint.e éventuel.le ;
- du/de la responsable à l'organisation/vie syndicale ;
- du/de la Responsable à la politique revendicative ;
- du/de la Responsable de la communication.

Le Bureau est présenté pour partie au Congrès. Le Bureau est définitivement élu lors de la deuxième réunion de la Commission Exécutive suite au congrès.

Le mandat confié au Bureau expire en même temps que celui de la Commission Exécutive.

Tout.e membre du Bureau ayant été absent.e et non excusé.e à 3 réunions successives, est considéré.e comme démissionnaire de celui-ci.

TITRE IV

Article 16

La Commission Exécutive de l'UFAS, ou par défaut le Bureau, prend toutes dispositions en vue de la résolution des conflits, dans son périmètre, par la voie démocratique. Elle/il les porte à la connaissance des instances de la Fédération.

Les syndicats, les sections syndicales en cas d'absence de syndicat dans l'établissement ou les adhérent.es individuel.es de l'action sociale et médico-sociale peuvent aussi saisir la Fédération conformément à ses statuts.

TITRE V : COTISATIONS SYNDICALES

Article 17

Le taux de cotisation mensuelle est fixé conformément à l'article 18 des statuts de la Fédération.

Moyens de fonctionnement :

Article 18

Les moyens de fonctionnement de l'Union Fédérale de l'Action Sociale sont assurés par le cadre budgétaire de la fédération.

Le budget prévisionnel de l'UFAS est fixé chaque année par la Commission Exécutive Fédérale, en lien avec la Commission Exécutive de l'UFAS.

La CE élit parmi ses membres, un.e représentant.e au groupe de travail de la politique financière fédérale.

TITRE VI : PRESSE

Article 19

En plus des publications fédérales, l'UFAS édite une publication sous le titre « UFAS-INFOS » dont la périodicité est fixée trimestriellement. Elle sera envoyée à l'ensemble des syndicats et sections syndicales de l'action sociale et médico-sociale, ainsi qu'à l'ensemble des adhérent.es connu.es.

L'UFAS prend aussi toutes les dispositions nécessaires pour la diffusion d'informations par voie numérique.

TITRE VII : DÉPÔT DES STATUTS, MODIFICATIONS, DISSOLUTION

Article 20

Les présents statuts sont déposés en quatre exemplaires à la Mairie de Montreuil (93), conformément aux dispositions légales.

Article 21

Les statuts sont révisables par le Congrès de l'UFAS.

Chaque syndicat a la liberté de proposer une ou des modifications qu'il juge utile(s) dans l'intérêt du syndicalisme en général, de la Fédération et l'Union Fédérale de l'Action Sociale en particulier.

La ou les propositions de modifications émanant des syndicats et/ou sections syndicales en cas d'absence de syndicat dans l'établissement, doivent être adressée(s) au Bureau de l'UFAS, deux mois avant la date d'ouverture du Congrès et ce, afin que chaque syndicat les soumette à la discussion des syndiqué.es.

De même, la Commission Exécutive de l'UFAS peut proposer une ou des modifications aux syndicats. Celle(s)-ci doi(ven)t leur parvenir au moins quatre mois avant la date de l'ouverture du Congrès.

Article 22

La dissolution de l'UFAS peut être décidée par un Congrès extraordinaire convoqué à cet effet par la Commission Exécutive de l'Union et à la majorité des trois quarts des syndicats et sections syndicales de l'Action Sociale.

Si dissolution, la Fédération doit assurer la continuité de l'activité en direction des syndicats et sections syndicales.

Article 23

Les présents statuts adoptés par le Congrès entrent en vigueur dès la proclamation des résultats des votes émis au cours de celui-ci.



APPEL DU 9^{EME} CONGRÈS de l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT

Les politiques d'austérité capitalistes s'abattent sur notre secteur de l'action sociale et médico-sociale publique et privée, depuis de trop nombreuses années. Elles se traduisent chaque jour un peu plus par des réflexes gestionnaires qui remettent en cause le sens même de nos accompagnements et de nos missions, précarisant encore plus les publics.

Ces orientations politiques sabordent les conditions de travail et paupérisent les salarié.e.s de notre champ. À travers une volonté affichée de mettre « l'utilisateur au cœur des dispositifs » se cache une baisse continue de nos moyens et une volonté de reporter la responsabilité de sa situation sur la personne accompagnée en faisant abstraction du contexte social.

Pourtant, c'est bien des choix politiques qui entraînent les réductions de places, les suppressions de postes et la déqualification des professionnel.l.e.s, comme ils détruisent les bassins d'emplois.

Dans ces conditions, les personnels du secteur social et médico-social ont toujours plus le sentiment d'être abandonnés par les pouvoirs publics. Alors que l'argent ruisselle par milliards pour les patrons et les actionnaires, sans aucune contrepartie, les professionnel.l.e.s de santé ont reçu des miettes. Les travailleur.euse.s du social et médico-social les attendent encore.

La CGT n'a pas quitté les négociations du SÉGUR, mais a refusé de signer un accord qui détruit les conditions de travail et qui, bien loin au niveau salarial de répondre à nos revendications, exclut les salarié.e.s de notre secteur.

Au-delà des politiques d'austérité du secteur, les professionnel.le.s et usager.ère.s sont confronté.e.s à la libération des discours racistes dans l'espace public. Nous dénonçons la discrimination croissante à l'encontre des Mineurs Isolés Etrangers accompagnés dans des conditions indignes. Elle n'est que le reflet du racisme d'Etat !

Cette politique de la haine trouve son terreau dans le repli sur soi et la précarité qui condamne l'individu aux plus bas instincts. Il est plus facile de stigmatiser l'étranger que d'attaquer les politiques en faveur des plus riches, dont les médias sont les fidèles colporteurs.

Pour répondre à ces attaques, la défense de l'emploi et de salaires décents doit garantir les recettes de notre Sécurité Sociale. C'est à cette condition que nous pourrions assurer le financement solidaire de l'Action Sociale et Médico-sociale.

En conséquence, le Congrès de l'Union Fédérale de l'Action Sociale appelle tous et toutes les salarié.e.s et agents du Social et Médico-social public et privé à se mobiliser dans la grève le 15 octobre pour :

- La défense de nos métiers et des qualifications
- La revalorisation des salaires
- L'allocation des moyens à la hauteur des besoins
- L'emploi et des embauches immédiates
- L'amélioration des conditions de travail
- La construction d'un grand service public du social et médico-social

....

Le congrès appelle également à faire converger nos luttes le 17 octobre à Paris dans la marche pour l'Emploi et la Dignité !

Par ces appels, le Congrès engage l'Union Fédérale de l'Action Sociale à construire en lien avec l'ensemble des syndicats une mobilisation dans l'Action Sociale et Médico-sociale avant la fin de l'année, point de départ de la dynamique de luttes qu'il est nécessaire d'enclencher dans notre secteur. ■

Remerciements

Le Secrétaire Général de l'Union Fédérale de l'Action sociale CGT et sa nouvelle Commission exécutive remercient l'ensemble des syndicats et leurs délégué.e.s pour la confiance qu'ils et elles nous ont témoignée pour les trois prochaines années.

Un grand merci également aux militant.e.s et aux personnels techniques qui, comme à chaque fois, ont permis le bon déroulement de notre congrès, sans oublier les organisations CGT qui nous ont accueilli.e.s sur leur territoire.

Un grand merci enfin aux camarades sortant.e.s pour leur engagement sans faille pendant toutes ces années.

Une pensée très émue pour les camarades qui nous ont quitté.e.s pendant le dernier mandat : Larbi El Hadrachi et Alain Naouennec.

Les orientations prises nous permettent d'appréhender au mieux les enjeux auxquels sont confronté.e.s les salarié.e.s de notre secteur et de défendre avec eux leurs intérêts.

L'UFAS CGT reste vigilante et combative face aux atteintes sans précédent contre la démocratie et les valeurs de solidarité, contre tous nos conquits sociaux et toutes les attaques gouvernementales et patronales.

L'UFAS-CGT est toujours et encore engagée pour développer et faire converger les luttes.

Xavier Guillot et les membres de la Commission Exécutive.





Rapport d'ouverture du 9^{ème} congrès de l'UFAS Ile de Ré, le 6 octobre 2020

Cher-e-s camarades de l'Action sociale,

Permettez-nous tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au 9^{ème} congrès de l'Union Fédérale de l'Action Sociale.

Nous tenons à vous remercier d'avoir répondu présents à l'occasion de cette importante échéance démocratique pour l'activité de notre union fédérale et celle des syndicats sur les territoires. Un congrès est un lieu essentiel pour tout militant afin d'appréhender les enjeux de notre secteur, débattre ensemble, enrichir la réflexion commune et relever les nombreux et lourds défis auxquels nous sommes d'ores et déjà toutes et tous confronté.e.s.

Un congrès est un moment privilégié de rencontre, de fraternité et de solidarité. Nous ne pouvons que nous réjouir de constater que la quasi-totalité des régions sont représentées à ce 9^{ème} congrès. Chacune et chacun d'entre vous, en tant que délégué.e, a donc la responsabilité d'y apporter la parole des syndicats de son département ou de sa région pour construire ensemble les fondements et les orientations politiques et revendicatives de la future commission exécutive pour les 3 années à venir.

Nous tenons également à remercier nos camarades de la Charente Maritime qui nous accueillent aujourd'hui dans cette magnifique île de Ré, l'UD, l'UL et l'USD 17.

Mais avant toute chose, nous souhaitons excuser notre Secrétaire Général de l'UFAS sortant, Xavier GUILLOT, qui, pour des raisons de santé, ne peut être présent aujourd'hui à l'ouverture de ce congrès. (Notre camarade a malgré tout tenu à venir à la rencontre des délégué.e.s et sera présent parmi nous sur une partie de nos travaux). Nous lui souhaitons sincèrement un prompt rétablissement et nous tenons d'ores et déjà à le remercier chaleureusement pour l'énorme travail qu'il a fourni durant cette mandature et l'engagement

sans faille qui l'a animé au service de notre Union Fédérale et des syndicats sur les territoires. Notre camarade nous a donc chargé, en son nom, de vous faire lecture de ce rapport d'ouverture qui, traditionnellement, est du ressort du Secrétaire général sortant.

Cependant, nous ne pouvons ouvrir ce 9^{ème} congrès sans avoir une pensée émue pour 3 de nos camarades de l'UFAS qui nous ont quitté brutalement durant ce mandat : il s'agit de deux camarades à la retraite, ex membres de la CE de l'UFAS, Larbi El Hadrachi et Alain Harimza ainsi que de notre camarade Alain Naouennec, membre de la CE sortante disparu tragiquement en cours de mandat. Levons-nous pour honorer leur mémoire et respectons, si vous le voulez bien, une minute de silence.

Ce 9^{ème} congrès de l'UFAS est un congrès pas comme les autres puisqu'il s'ouvre dans un contexte mondial exceptionnel et particulièrement complexe en pleine crise sanitaire de pandémie de la COVID 19 qui, depuis 7 mois, bouleverse tous les équilibres sociaux et économiques et a un impact majeur pour l'ensemble de la population et plus particulièrement pour notre secteur social et médico-social. Celui-ci, comme d'autres secteurs majeurs dont bien sûr celui de la santé mais pas seulement, a été en première ligne et en subit toujours les lourdes conséquences. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Cette crise sanitaire a donc eu également pour conséquence de devoir reporter ce congrès qui devait initialement se tenir du 11 au 15 mai dernier sur cette même île de Ré, alors que le pays commençait tout juste à sortir du confinement. Nous sommes tout à fait conscients que cette situation exceptionnelle pour tous et toutes les professionnel.le.s qui ont dû assumer leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles n'a pas été de

nature à préparer ce congrès dans les meilleures conditions. Nous espérons cependant que la richesse des débats et des travaux durant ces 4 jours de congrès permettra à chaque syndicat, chaque délégué.e d'en repartir mieux armé.e pour affronter les enjeux et les défis qui s'ouvrent à nous.

L'autre conséquence de la crise sanitaire, c'est que ce congrès qui est celui de l'Union Fédérale de l'Action Sociale mais aussi celui de l'Union Fédérale de la Santé privée, du fait des mesures sanitaires en matière de nombre de délégué.e.s, ne permettra pas aux deux UF de se retrouver, de tenir la journée commune ni les ateliers communs prévus initialement. C'est un regret mais ces mesures sont nécessaires pour la protection des participant.e.s, ce qui explique que chaque Union Fédérale ouvre séparément le congrès avec ses propres délégué.e.s.

Nous attirons votre attention sur l'obligation durant tout le congrès, de respecter les gestes barrières et donc de porter un masque dans et hors les locaux, y compris durant les soirées festives prévues, de respecter la distanciation physique obligatoire et d'utiliser très régulièrement le gel hydroalcoolique qui est mis à votre disposition.

Contexte international et national

Afin de mieux appréhender et comprendre les enjeux qui traversent notre pays, il est utile d'examiner également les situations vécues hors de nos frontières. Dans un contexte de fortes tensions internationales entre grandes puissances, Etats-Unis, Chine, Russie, mais aussi Iran, Turquie pour ne citer que ceux-là, les tensions s'exacerbent dangereusement sur fond de guerre économique et d'influence géopolitique. Le nationalisme et le protectionnisme s'étendent partout au détriment d'un multilatéralisme que l'Europe néo libérale, comme les institutions internationales, sont impuissantes à imposer. La pandémie mondiale sert souvent de prétexte pour fermer des frontières et pointer "l'étranger", le migrant comme bouc émissaire de tous les maux. Partout, le capitalisme s'étend et n'a jamais été aussi florissant, les différentes crises montrant l'échec de ce modèle profondément inégalitaire au profit des plus riches : lobbys puissants, organismes financiers et fonds spéculatifs. Les pressions du patronat et des gouvernements s'amplifient fortement pour modifier les rapports sociaux, transférer toujours plus de richesses produites vers le profit ou la spéculation financière internationale.

Au nom de l'Union Européenne et de la mondialisation, les droits des travailleurs sont

partout tirés vers le bas et les conquits sociaux ouvertement attaqués et remis en cause.

La paupérisation exponentielle d'une grande partie de la population a engendré dans notre pays, la colère des "invisibles" de notre société qui se sont mobilisés durant des mois dans ce que l'on a appelé le mouvement des gilets jaunes. Un mouvement spontané et inédit de grande ampleur qui a profondément impacté toute la société, révélatrice des injustices criantes et du mépris de nos gouvernants envers les plus fragiles de nos concitoyens. Un véritable séisme social qui a aussi fortement interpellé notre organisation. Ce mouvement est loin d'être éteint et le feu couve toujours sous la braise.

La pandémie planétaire de la Covid 19 a d'ores et déjà de lourdes répercussions, et sert de prétexte au contrôle renforcé des populations et à la remise en cause de nos libertés fondamentales de manifester et de se réunir ainsi que de nos conquits sociaux. Cette crise sanitaire a amplifié les inégalités toujours plus profondes dans notre société et a fait exploser la pauvreté y compris chez les jeunes et les étudiants

Les attaques contre la liberté d'expression se multiplient. Des journalistes sont menacés de mort sur les réseaux sociaux et sont ouvertement désignés comme cibles par des organisations terroristes ou par des Etats qui exercent des pressions sur eux pour être "coupables" d'avoir publié des articles critiques. Le procès des attentats contre Charlie Hebdo de ce point de vue, a ravivé la haine de ces organisations contre notre démocratie et ses valeurs fondatrices.

Le Schéma national du maintien de l'ordre (qui notamment restreint l'accès des journalistes aux manifestations) doit être non seulement retiré mais également repenser de fond en comble. Dans son rapport accablant du 29 septembre dernier, Amnesty International dénonce un système destiné à « réprimer » des personnes : arrestations arbitraires, acharnement judiciaire, restriction illégale des droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression, violences subies lors des manifestations.

En France, cette crise sanitaire a été révélatrice de tous les maux du monde du travail et du rapport de chaque salarié.e à son propre travail et a profondément remis en cause le fonctionnement du pays. L'organisation du travail a été bouleversée, les établissements, services et entreprises ont souffert et le confinement a isolé nombre de salarié.e.s quand d'autres mettaient en jeu leur vie et leur propre santé auprès des malades ou des

populations les plus fragilisées. Une crise qui a révélé également le besoin criant d'indépendance industrielle en matière de santé, de fabrication de masques ou de médicaments. Une crise qui a éclairé le malaise des personnels hospitaliers qui se battent pourtant depuis bientôt deux ans pour le service public, exigeant plus de moyens humains et financiers.

La remise en cause des instances représentatives du personnel via les ordonnances Macron, avec la mise en place des comités économiques et sociaux en lieu et place des comités d'entreprises et des CHSCT, a également lourdement impacté les salarié.e.s et leurs représentants dont les droits ont tous été revus à la baisse alors que la protection des travailleurs n'a jamais été autant une nécessité face à la brutalité du patronat et des politiques sociales régressives.

L'explosion du télétravail révèle également les dangers d'un isolement social et professionnel mais également le mirage et la volonté du tout numérique qui déshumanise toujours plus notre société, détruit le sens du collectif et met à mal la solidarité au profit d'un individualisme destructeur pour le monde du travail.

Cette crise sanitaire nous conforte cependant sur la défense de notre modèle de protection sociale qui a agi comme un amortisseur indispensable pour nos concitoyens bien que très décrié par l'Union Européenne, les gouvernements successifs et le patronat.

Le Ségur de la santé, qui devait être un marqueur du monde "d'après" martelé au plus haut niveau de l'Etat, s'est en fait révélé n'être qu'un nouveau leurre pour les personnels de santé avec des mesures y compris salariales très en deçà de celles espérées et revendiquées. Et que dire de notre secteur qui a été le grand oublié de cette grand- messe médiatique, un secteur invisible et méprisé aux yeux des pouvoirs publics alors qu'il a été lui aussi en première ligne pour assurer ses missions de service public auprès des plus fragiles et des précaires.

En fait de "monde d'après", chacun peut constater que les vieilles méthodes sont à nouveau privilégiées : un "monde d'après" qui s'annonce pire que celui d'avant, avec des "premiers de cordée" toujours plus favorisés par un effet pervers de "ruissellement vers le haut" qui appauvrit toujours plus les travailleurs et les plus vulnérables de notre société.

L'accroissement des aides aux entreprises, sans aucune contrepartie ni contrôle, est à ce jour la seule réponse politique. Les fermetures d'entreprises ou de commerces, les plans de licenciements vont exploser dans les mois qui viennent alors que les grands groupes n'ont jamais engrangé autant de dividendes alimentant des actionnaires qui se gavent toujours plus. Par effet d'aubaine, sous couvert de la crise sanitaire, des entreprises mettent la clé sous la porte ou délocalisent, comme chez Bridgestone, mettant en péril l'économie de territoires entiers. Les mesures de chômage partiel, indispensables dans le contexte actuel, ne compensent pas cependant la perte de rémunération des familles autour de 16%. La question de la revalorisation salariale doit partout être portée comme une priorité.

Et comme si cela ne suffisait pas, les cas de répression syndicale se multiplient également. La crise sanitaire est aussi une aubaine pour nos dirigeants qui multiplient les mesures liberticides leur permettant ainsi de concrétiser le vieux rêve d'une "société du contrôle" sur fond de sémantique sécuritaire : depuis quelques mois, la question sécuritaire occupe et pollue tous les débats. Finie la "start up nation", place au "séparatisme", à "l'ensauvagement", à la "culture de l'excuse" : par ces relents nauséabonds popularisés par l'extrême droite, l'exécutif divise et stigmatise pour mieux régner, tentant de faire diversion contre un "ennemi invisible de l'intérieur": l'islam politique, les jeunes des banlieues, les migrants... La dangereuse surenchère sémantique de la macronie masque mal cependant les profondes ruptures qui clivent notre société et la colère sociale qui couve !

Dans notre secteur

Dans le secteur médico-social et social (public ou privé), la situation est tout aussi préoccupante et nos établissements se voient impactés de plein fouet par les politiques sociales mises en œuvre depuis des années. Nous assistons à une accélération d'un véritable processus de démantèlement des valeurs qui ont fondé le travail social depuis des décennies, sur fond de logique budgétaire de réduction des coûts toujours plus prégnante et agressive, seul véritable leitmotiv qui guide nos ministères de tutelle.

Les politiques d'austérité mises en place depuis des années par les gouvernements successifs renforcent la main -mise des pouvoirs publics et des autorités de contrôle vis-à-vis des opérateurs de

terrain, contraignant ceux-ci à une réorganisation à marche forcée sans évaluation des effets désastreux sur la qualité du service rendu aux populations.

Les dispositifs mis en œuvre transforment profondément le secteur médico-social, celui de l'inadaptation et celui de la protection de l'enfance sous la houlette des Agences régionales de santé, des conseils départementaux ou de la Protection judiciaire de la jeunesse : groupements de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), refonte de l'ordonnance de 1945, appels à projets, mutualisation ou baisse des moyens (CHRS...), nouveau cahier des charges des CMPP de Nouvelle Aquitaine, réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux (SERAFIN-PH), politique d'inclusion à marche forcée au détriment de la qualité de l'accompagnement des personnes et fermeture de services notamment d'internats au profit de dispositifs de prise en charge allégés beaucoup moins coûteux. Tous ces dispositifs s'inscrivent dans une logique austéritaire de rationalisation administrative et financière.

Dans cette recherche effrénée de réduction du déficit public et d'abaissement du coût du travail dans le secteur social, médico-social et sanitaire, la masse salariale représente la part la plus importante des dépenses budgétaires. Les salarié.e.s représentent donc la variable d'ajustement : salaires bloqués depuis 20 ans, déqualification, embauche de personnels peu ou pas qualifiés, précarisation du travail avec l'embauche massive de CDD ou d'intérimaires, départs à la retraite non remplacés, turn over incessant du personnel, détricotage des diplômes avec mise en place de blocs de compétences etc...

Cette logique dévastatrice quant à la supposée « qualité du service rendu » mais aussi quant aux conditions de travail se traduit par de multiples et incessantes pressions sur les professionnel.l.es qui doivent faire toujours plus et mieux avec toujours moins de moyens et faire face en permanence à des injonctions paradoxales de la part des employeurs. Les exigences de ces derniers à leur égard sont en continuelle augmentation : recrudescence des responsabilités, mise en place de nouvelles fonctions intermédiaires non reconnues et valorisées conventionnellement (coordinateurs de projet, d'équipes), demande de maîtrise de nouveaux outils techniques, renforcement des tâches administratives et de contrôle au travers d'une numérisation omniprésente impactant

la fonction éducative ou de soin, interrogation permanente sur la qualité et l'utilité du travail et du service rendu.

Des exigences qui ne vont malheureusement pas de pair avec la reconnaissance que les professionnel.le.s sont en droit d'exiger en termes de qualification, de salaire ou de conditions de travail. Des professionnel.le.s à qui il est demandé toujours plus de flexibilité, d'adaptabilité et de polyvalence quant à leurs savoir-faire, sans parler d'assumer les glissements de tâches générés par les réorganisations permanentes qui insécurisent les usagers comme les salarié.e.s, créent un climat délétère en mettant les professionnel.le.s en concurrence via un management des directions trop souvent maltraitant et anxiogène.

Tout cela impacte gravement les conditions de travail, entraîne de plus en plus d'arrêts maladie, d'accidents du travail, de licenciements pour inaptitude ou de ruptures conventionnelles. La sinistralité sur notre secteur a atteint un niveau record puisque nous sommes passés en tête de tous les autres secteurs professionnels, devant même le secteur du BTP (Bâtiment et travaux publics) !

Et que dire de la politique salariale de notre secteur avec des salaires bloqués depuis 20 ans, une valeur du point qui n'a augmenté que de quelques centimes durant les 10 dernières années, une perte de pouvoir d'achat estimée à plus de 30% depuis l'année 2000, certains salaires toujours infra SMIC, des salaires moyens comme dans la CCNT66 25% en deçà du salaire moyen interprofessionnel.

Une situation calamiteuse et inacceptable que la CGT n'a de cesse de dénoncer en négociation face aux organisations syndicales d'employeurs comme NEXEM, exigeant une revalorisation immédiate de tous les salaires de 300 euros nets pour rattraper la perte abyssale de pouvoir d'achat. Des employeurs qui restent sourds à nos demandes se réfugiant derrière les enveloppes budgétaires de misère octroyées chaque année par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) lors des conférences salariales annuelles : 0,5% d'augmentation de la masse salariale en 2020, une aumône qui ne permettrait une augmentation de la valeur du point que de 1 ou 2 centimes ! Et que dire du Ségur de la santé où notre secteur du social et du médico-social a été le grand oublié des mesures salariales !

La question de l'immigration et celle de la prise en charge des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s, de plus en plus nombreux dans les établissements de la protection de l'enfance doivent toutes et tous nous interpeller face au durcissement des politiques d'immigration, notamment au niveau européen. Nous devons, sur cette question, porter l'exigence d'une prise en charge de qualité au même titre que celle dont bénéficient nos jeunes habituellement accueillis. Aujourd'hui, ce secteur d'intervention est encore loin du compte avec un financement des prises en charges au rabais sur la base de prix de journée de moitié inférieure à ceux budgétés dans nos établissements.

Il y a donc urgence à ce que les salarié.e.s de notre champ se mobilisent massivement pour stopper ce véritable dévissage salarial et exiger une revalorisation immédiate et conséquente de nos rémunérations. La CGT, avec d'autres organisations syndicales s'y emploie activement pour préparer dans les mois qui viennent une grande mobilisation nationale autour de cette question cruciale.

Le constat est donc alarmant et même nos employeurs en conviennent : notre secteur n'est plus attractif. Le recrutement de professionnel. le.s diplômé.e.s et qualifié.e.s est de plus en plus problématique. Les intérimaires et les salarié.e.s sous qualifié.e.s ou non qualifié.e.s fleurissent dans nos établissements, les suppressions de postes se multiplient, quand ce ne sont pas des services entiers, voire des établissements, qui ferment.

Et comme si cela ne suffisait pas, nos conventions collectives sont ouvertement attaquées par les organisations syndicales d'employeurs, NEXEM en tête pour ce qui est de la CCNT du 15 mars 1966. Depuis plusieurs mois, les grandes manœuvres patronales du secteur social et médico-social à but non lucratif ont démarré, avec un objectif clairement annoncé : restructurer le secteur en fusionnant l'ensemble des champs conventionnels, à savoir la CCNT66 qui a déjà fusionné avec la CCNT du 1^{er} mars 1979 des médecins spécialistes, les accords CHRS et à terme, la CCNT du 16 août 1965 de l'UNISS. Des organisations patronales qui, en avril 2019, se sont regroupées en une confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif comprenant NEXEM (CCNT66), la FEHAP (CCNT 51), la Croix Rouge Française et UNICANCER. Objectif de cette confédération : mettre en place un socle commun

conventionnel pour substituer aux conventions collectives existantes, une convention collective unique et étendue pour l'ensemble du secteur.

Un projet patronal qui, en outre, est en phase avec le projet gouvernemental de restructuration des Branches professionnelles qui passeraient de 687 Branches professionnelles à 100, voire à 80. Et qui dit restructuration des Branches, dit refonte des conventions collectives !

Cette nouvelle attaque patronale est donc des plus inquiétante et menace directement nos acquis conventionnels puisque leur projet se ferait à moyens constants et représentera une baisse inacceptable des garanties conventionnelles actuelles.

La CGT, depuis des mois, se bat pour empêcher ce projet de regroupement des branches professionnelles, notamment avec les accords CHRS.

Notre organisation porte elle aussi un grand projet de convention collective unique et étendue pour tout le secteur, mais de haut niveau et à partir des dispositions conventionnelles existantes.

Cette question du devenir, de la défense et de l'amélioration de nos conventions collectives est cruciale pour tout notre secteur et sur ce point aussi, la mobilisation des salarié.e.s sera indispensable dans les mois qui viennent. – ce sera une des thématiques des ateliers de mercredi.

Ce congrès doit donc être l'occasion de rappeler qu'il est indispensable de mener la bataille des idées et qu'il n'y aura pas de trêve pour le mouvement social. La CGT entend peser de tout son poids sur le champ politique par la mobilisation et les luttes dans les entreprises et dans la rue. Les mobilisations doivent permettre de rassembler et de faire entendre les revendications des salarié.e.s. Nous appelons au développement et au renforcement des luttes dans les entreprises et les établissements de notre secteur et, plus largement dans tous les secteurs professionnels, avec pour objectif la convergence des luttes au bénéfice de l'ensemble du monde du travail.

Plus que jamais, nos revendications doivent être portées partout avec force et détermination, à savoir :

- **L'augmentation généralisée et immédiate des salaires**
- **L'amélioration des conventions collectives nationales de travail**
- **Des moyens nécessaires dans nos établissements et services afin d'assurer une prise en charge de qualité des usagers et de leurs familles.**
- **L'arrêt des suppressions de postes et la création d'emplois qualifiés pour exercer nos missions**
- **La formation et le recrutement de personnels diplômés nécessaires au fonctionnement de nos établissements**
- **La défense de tous nos diplômés d'Etat et la lutte contre la mise en place de nouveaux certificats ou titres.**
- **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et notamment en termes de rémunération et de déroulement de carrière.**
- **La transformation des contrats précaires, CDD et intérimaires en CDI pérennes**
- **La réduction du travail à 32 heures hebdomadaire.**
- **La reconnaissance de la pénibilité.**
- **L'arrêt de la casse du travail social devenant objet de technocratisation détruisant la dimension accompagnement/ relation à l'autre, c'est-à-dire ses valeurs fondatrices !**

La démarche de notre CGT doit toute entière tendre pour un monde plus juste, solidaire et uni. Il y a nécessité en permanence d'améliorer la démocratie syndicale, rendre chaque syndiqué acteur dans son syndicat et son travail, dans son territoire, et mener de front un travail revendicatif pour chaque catégorie professionnelle de l'action sociale.

Chaque militant doit prendre toute sa place dans cet objectif afin d'être à la hauteur des enjeux qui traversent notre secteur tout entier.

Nous sommes à un tournant décisif de l'histoire du Travail social qui n'a jamais été autant menacé. C'est un véritable combat qui nous attend toutes et tous, soyons en conscients et donnons-nous les moyens, ensemble, de faire face, dans la lutte et la solidarité, aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Pour ce faire, un échange réciproque permanent entre syndicats et notre Fédération est indispensable. Chacun doit prendre sa place

également au sein des Unions Locales, des USD et Unions départementales, avec les autres composantes de la Santé et de l'interprofessionnel.

L'instance dirigeante de notre Union fédérale, sa commission exécutive, est également un outil indispensable à notre démarche, au service des syndicats sur les territoires. Elle doit prendre davantage conscience de son rôle et de ses responsabilités, s'impliquer toujours plus dans la mise en œuvre des orientations dégagées lors de notre congrès, pour que nous soyons toujours plus organisés, plus forts et plus efficaces.

La syndicalisation doit être une priorité pour y parvenir et notamment en direction des jeunes envers lesquels nous avons la lourde responsabilité de transmettre en héritage les valeurs fondatrices du travail social que nous portons et défendons depuis un demi-siècle. Des jeunes travailleurs sociaux qui tournent encore trop souvent le dos aux organisations syndicales au profit de collectifs de lutte. Sachons être innovants, convaincants, sachons nous adapter et nous remettre en question face aux enjeux et à l'évolution accélérée de notre société du 21^{ème} siècle.

Nous devons faire de ce 9^{ème} congrès un temps fort de la vie de l'UFAS CGT afin de faire ressortir la richesse de l'activité mise en œuvre, d'améliorer ce qui a moins fonctionné, de tirer les enseignements du passé mais également, de fixer le cap que vous, militantes et militants de l'action sociale allez nous fixer pour les 3 années à venir.

Cher.e.s camarades, permettez-nous de conclure ce rapport qui, loin d'être exhaustif dans ses constats et dans l'activité menée partout dans les territoires comme au national, sera nous l'espérons un point d'appui pour des débats intenses et constructifs au service de l'action revendicative et de l'activité dans l'ensemble de nos instances. Les salarié.e.s attendent beaucoup de nous et de la CGT; Relevons ce défi et soyons-en dignes

Au nom de la commission exécutive de l'UFAS sortante, du Bureau de l'UFAS sortant, nous vous souhaitons un bon congrès fort de fraternité et de solidarité, porteur de perspectives de luttes et de conquêtes sociales que toutes et tous ensemble nous mènerons pour répondre aux légitimes et fortes attentes des salarié.e.s de notre champ. ■